

dettes contacte par un enfant autonome de 28ans en cas de deces

Par blary, le 14/12/2010 à 09:39

en ça de dece de mon enfant de 28 ans suige redevable de ces dettes

Par Claralea, le 14/12/2010 à 10:01

Bonjour, non vous ne serez pas redevable de ses dettes si vous refusez la succession